



« Ici commence la rivière »

A deux mots près, ce slogan correspond au projet porté par les associations PurLac et «En vert et contre tout» qui a remporté le Prix Environnement de Philip Morris en 2019 : «Ici commence le lac». Un montant conséquent leur a été alloué afin d'installer sur les grilles des eaux de pluie des plaques portant cet avertissement, ainsi que pour mener des actions de sensibilisation.

En 2013, l'action «Sous chaque grille se cache une rivière» d'Aquava avait le même objectif en remplaçant certaines grilles de Suisse romande par des grilles décorées d'un poisson entouré de vaguelettes.

Des actions similaires auraient un sens partout ailleurs, notamment dans les vallées et les montagnes neuchâteloises.

Au Val-de-Ruz, le Seyon coule sous nos yeux et est omniprésent dans le paysage. Les habitants de la vallée apprécient la beauté alluviale de la région, le calme et la puissance de la rivière, les petits coins magiques qu'elle héberge. Malgré cela, les déchets continuent d'affluer vers le cours d'eau. L'action des déversoirs d'orage, connectés au système d'évacuation des eaux, constitue une source importante de déchets. Les déchets jetés dans les grilles d'évacuation des eaux claires, communément et indistinctement appelées «grilles d'égouts», ainsi que provenant du littering atteignent également nos cours d'eau. Il est primordial que tous les déchets soient ramassés et éliminés dans

les filières conformes. En particulier les mégots de cigarettes, ces petites choses jetées si facilement aux pieds des consommateurs ou directement dans une grille, geste si commun que bien des personnes ne sont plus choquées de l'observer dans nos rues. Pourtant, un mégot d'un volume correspondant à un millième de litre peut contribuer à polluer 500 litres d'eau!

Le paysage ne nous donne pas d'indice sur ces atteintes. Pourtant, à y regarder de plus près, de petits organismes aquatiques, tels que les larves d'Ephémère et les larves de Phrygane (souvent reconnaissables à leur fourreau constitué de pierres et de débris végétaux) servent de bioindicateurs et leur présence ou leur absence peuvent nous renseigner sur la qualité des eaux. La petite taille n'est donc pas synonyme d'insignifiance.

C'est valable également pour chaque individu, puisque nous avons tous un rôle à jouer pour la conservation de la beauté du paysage et la diversité des organismes qui y habitent. De petits gestes quotidiens, des paroles sincères et des connaissances acquises participent à la protection de la nature et à la sensibilisation de ceux qui nous entourent.

Et n'oublions pas, où que nous soyons, commence toujours une rivière qui rejoindra par la suite un lac, un fleuve et la mer.

Clémentine Jacquet

sommaire

L'ÉDITO

Ici commence la rivière 1

LE DOSSIER - DES CRUES ET DES HOMMES

Les inondations dévastatrices de juin 2019 2

A la recherche du Seyon disparu Plus d'espace pour le Seyon 4 8

LE COMITÉ

Quel membre du comité êtes-vous? 9

Le comité se présente 10

L'ACTU DE L'APSSA

Des bennes pour les crapauds accoucheurs 12

Mais qui a nettoyé le Seyon? 14

Une matinée à Bayerel avec les Amis 16

impresum

APSSA, CH-2053 Cernier

RÉDACTION

Aline Chapuis, info@apssa.ch

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Bastien Amez-Droz, Aline Chapuis, Urs Eichenberger, Clémentine Jacquet, Alain Lugon, Loraine Martignier, Christophe Poupon, Maximilien Vidal, Jean-Lou Zimmermann

REMERCIEMENTS

Christophe Poupon, Sophie Rupp Gertsch

GRAPHISME

Sophie Rupp Gertsch, Neuchâtel

IMPRESSION

Blue Sky, Pierre-André Perrin, Les Geneveys-sur-Coffrane

TIRAGE

250 exemplaires. Paraît une fois par an.

Les inondations dévastatrices de juin 2019

Le 21 juin 2019, plusieurs cellules orageuses longeant les crêtes de Chaumont et du Mont d'Amin se sont rencontrées et bloquées mutuellement au-dessus du Pâquier, entraînant un violent orage stationnaire qui allait provoquer les pires inondations signalées à ce jour au Val-de-Ruz. En l'espace de trois heures, entre 10 et 12 cm de pluie (plus de 100 litres par m²) se sont déversés sur la région, soit l'équivalent d'un bon mois de précipitations. Les sols, déjà gorgés d'humidité par les précipitations des jours précédents, n'ont pas été en mesure d'absorber une telle quantité d'eau.

Les précipitations tombées dans le bassin versant du Ruz Chasseran, collectant les eaux de l'extrémité est du Val-de-Ruz (région de La Joux-du-Plâne, Pertuis, Le Côté, Les Bugnenets, la Combe Biosse et Le Pâquier), ont convergé en même temps dans l'entonnoir de la combe de Cheneau en aval du Pâquier, puis ont brutalement déferlé sur les villages de Villiers et Dombresson, entraînant tout sur leur passage. Une automobiliste, emportée en amont de Villiers, devait décéder des suites de ses blessures.

Les habitants de Villiers, surnommés les Puisoirs (du nom d'un ustensile à long manche servant à écoper l'eau), n'en étaient pourtant pas à leur première inondation. De tous temps, la configuration des lieux a provoqué de multiples crues, déjà mentionnées au 18^{ème} siècle.



Véhicules échoués dans les jardins.

© Alain Lugon



En l'espace de quelques minutes, des eaux boueuses déferlent dans le village de Villiers et emportent les voitures sur leur passage.
© Mathias Liniger

Suite à des inondations répétées (1988, 1990, 1991 et 1997), un canal de dérivation a été aménagé en 1998 pour absorber des crues jusqu'à $10 \text{ m}^3/\text{s}$ sans occasionner de dégâts dans le village. Dans l'Express du 3 juillet 1998, les autorités locales claironnaient triomphalement: «Ces travaux mettront fin une fois pour toutes aux problèmes d'inondation».

C'était sans compter avec la crue du 21 juin 2019, dont le débit, culminant entre $15 \text{ m}^3/\text{s}$ (estimation du bureau d'hydrologie Scherrer) et $30 \text{ m}^3/\text{s}$ (estimation de l'APSSA) avec une hauteur d'eau d'1,5 m au centre de Villiers, allait emporter voitures, feux de signalisation, plaques de goudron et inonder plus de 300 habitations de Villiers, Dombresson et environs. Une étude hydrologique de la crue a estimé que le temps de retour d'un tel événement est de l'ordre de 150 à 300 ans. La capacité du lit du Seyon et du canal de dérivation réunis est donc largement dépassée, rendant les villages de l'est du Val-de-Ruz vulnérables aux crues centennales, estimées à $13 \text{ m}^3/\text{s}$.

Un vaste élan de solidarité s'est mis en place après la crue. Les écoles ont organisé des journées de nettoyage et de nombreuses personnes ont apporté spontanément et généreusement leur aide à la population sinistrée de Dombresson et de Villiers.

Hormis les dégâts occasionnés aux habitations, s'élevant à près de 14 millions de francs, de nombreux chemins et routes ont été arrachés et endommagés dans le périmètre entre Les Planches, la Combe Biosse et Clêmesin jusqu'au



Le Seyon, enterré sous la Venelle des Moulins à Villiers, a fait exploser le bitume.
© Mathias Liniger

centre du Val-de-Ruz, à La Rincieure. Des roues de voiture neuves et d'autres objets stockés dans les garages et sur les parkings ont été retrouvés lors d'un nettoyage organisé par l'APSSA en septembre 2019 sur les berges du Seyon, à l'amont du Moulin de Bayerel.

Selon les modèles climatiques, les orages devraient être moins fréquents à l'avenir pour la chaîne du Haut-Jura, mais plus violents. Une augmentation de la fréquence des très forts événements est en principe attendue. Il est donc primordial d'anticiper les prochaines intempéries, par une meilleure compréhension des phénomènes météorologiques à l'origine de cet événement (amélioration des prévisions), mais également en protégeant les bâtiments existants par des mesures constructives et en laissant plus d'espaces à nos cours d'eau (voir article en page 8). Des bassins amortisseurs de crues pourraient être aménagés en amont de Villiers et dans la région du Pâquier afin de réduire les risques. Durant la crue, le secteur revitalisé des Prés Maréchaux a d'ailleurs joué son rôle, en permettant au Seyon de déborder sans créer de dégâts en aval.

A.L. et U.E.

A la recherche du Seyon disparu

En empruntant la route cantonale Valangin - Dombresson, dans le secteur situé entre La Rincieure et le Moulin des Sauges (connu aussi sous le nom de «Scierie Debrot»), on connaît un Seyon rectiligne, bordé d'arbres et parallèle à la route. Cependant, un tel tracé n'est assurément pas l'œuvre de Dame nature! Rares sont les voyageurs à savoir où le Seyon passait naturellement puisqu'il a été corrigé il y a plus d'un siècle déjà.

Nous sommes partis à la chasse aux indices pour retrouver son ancien cours et figurez-vous que cela n'a finalement pas été si compliqué. Néanmoins, avant d'envoyer une équipe de l'APSSA arpenter les champs à la recherche d'anciennes traces laissées par la dynamique alluviale, nous avons commencé par une petite plongée dans les archives. Voici le résultat de nos recherches.

1. Les cadastres de Dombresson, Savagnier et Chézard-St-Martin dressés entre 1874 et 1879 et consultés aux archives du registre foncier:

On y voit l'ancien cours du Seyon, mais aussi de nombreux ruisseaux naturels ou canalisés, aujourd'hui enterrés pour la plupart. Le Seyon s'écoulait naturellement dans les champs situés au sud de la route actuelle. Le cours d'eau passait sous le Moulin des Sauges avant de poursuivre son chemin vers La Rincieure en formant des méandres et autres divagations comme un «S» spectaculaire au lieu-dit des «Prés des Roues».

2. La carte fluviale du Seyon dressée en 1893-94 et dénichée dans les archives du Service des ponts et chaussées:

Outre des plans précis du réseau hydrographique, on y trouve de magnifiques plans et schémas très détaillés des prises d'eau, des moulins, ponts et autres ouvrages. On y constate que le cours du Seyon a été relié à un ruisseau rectiligne, probablement pour y dévier une partie des eaux lors des crues et ainsi éviter d'endommager la roue du moulin.

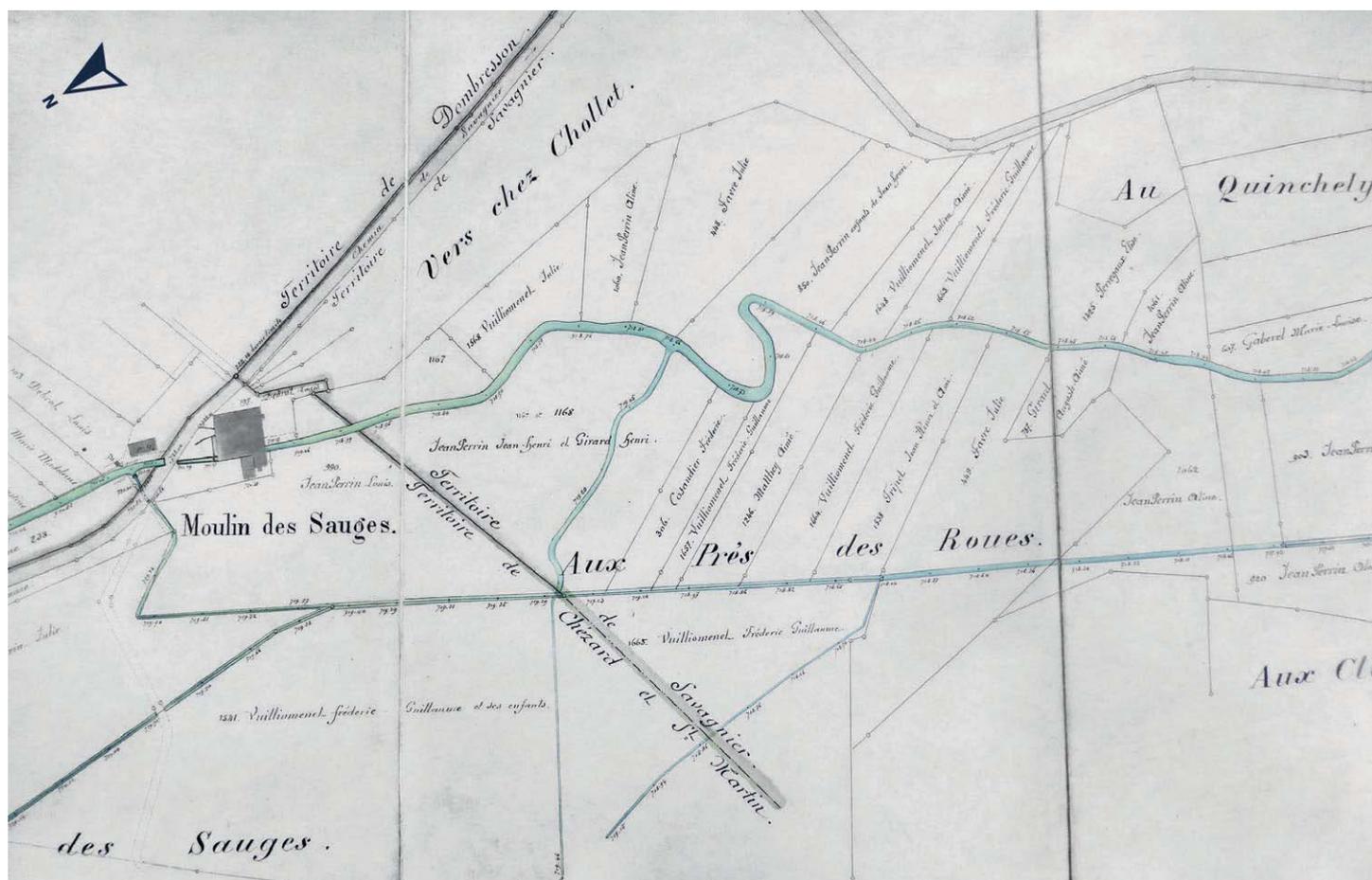


Figure 1: Carte fluviale du Seyon. Les cotes altitudinales permettent de supposer le rôle de canal de décharge du ruisseau rectiligne.

3. Les cartes historiques et les images aériennes anciennes et récentes à consulter sur le géoportail de la Confédération:

Au contraire des deux premières sources, l'avantage est que tout y est localisé géographiquement. On peut donc facilement situer les informations dans le paysage d'aujourd'hui.

La première carte topographique au 1:25'000 pour ce secteur a été dressée en 1874 (feuille Dombresson) et 1875 (feuille St-Blaise) sous les ordres du colonel Hermann Siegfried. La limite de ces deux feuilles passe juste sous le Moulin des Sauges (alors encore dénommé «Moulin Chollet»). On y voit le Seyon dans son ancien cours et le ruisseau rectiligne, sans connexion à l'amont.

Sur l'actualisation de 1896 de la feuille St-Blaise et 1902 de celle de Dombresson, on voit apparaître la nouvelle route cantonale rectiligne, mais le tracé du Seyon n'a pas encore été corrigé. C'est sur l'actualisation de 1917 des deux feuilles que le Seyon disparaît et que seul le tracé rectiligne reste. La correction a donc eu lieu entre 1902 et 1917, mais nous n'avons pas (encore) trouvé d'archives au sujet de ces travaux. Dans tous les cas, cette correction a sonné le glas pour les moulins s'ils étaient encore en activité.

Les images aériennes sont également riches en enseignements ; la première date du 26 mai 1936. Selon la hauteur de vol et l'état de la végétation des champs, on peut y repérer plusieurs tracés anciens du Seyon. Il faut chercher les zones plus claires, riches en alluvions, ou un contraste dans la végétation lié à un manque d'eau à cause du sol plus drainant. On repère particulièrement bien le «dernier» tracé en aval du Moulin des Sauges avec ce magnifique double méandre en «S». Selon Monsieur Maurer, habitant du Moulin des Sauges, l'ancien tracé du Seyon est parfois visible lors d'évènements de sécheresse car il se dessèche plus rapidement que les terrains adjacents et révèle alors ses secrets enfouis.

Le détournement de la rivière dans un nouveau lit n'a cependant pas changé la topographie des lieux et l'ancien cours reste logiquement un point bas concentrant les eaux de ruissellement. Avant 2014, date des travaux de rehaussement, on observait donc régulièrement un engorgement des sols agricoles sur l'ancien tracé du Seyon. Depuis, un nouveau réseau de drainages a également été installé. Après le décapage de la terre, ce ne sont pas moins de 80 cm de matériaux de remblai qui ont été déposés, puis 30 cm de terre végétale qui ont été remis, selon les propos de Monsieur Maffli, propriétaire d'une partie des parcelles du secteur. L'ancien cours du Seyon a ainsi été enterré, probablement à tout jamais.



Figures 2-5: L'image de 1966 est parfaite pour repérer l'ancien cours du Seyon. Sur celle de 1998, on voit l'effet des labours successifs qui ont étalé les alluvions. En 2014, les travaux de rehaussement des sols agricoles sont en cours. En 2020, on ne perçoit plus rien des anciens cours du Seyon. La position des tuyaux de drainage est par contre bien visible dans la parcelle le long de la route © sitn.ch

S'orientant grâce aux différents indices trouvés dans les archives, les pédologues du comité de l'APSSA ont réalisé des sondages sur le terrain afin de retrouver l'ancien tracé du Seyon et observer les sols naturels et réaménagés présents dans le secteur. Deux fosses, ou profils de sol, ont été ouvertes, l'une dans le bois des Prés des Roues et l'autre dans la bande herbeuse située en périphérie (figure 6).

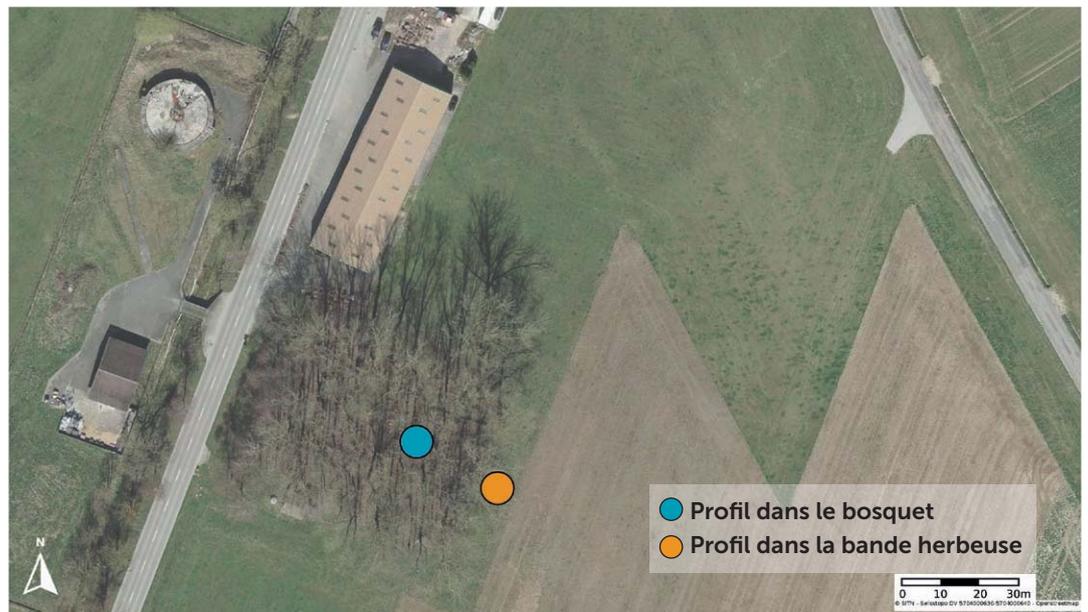


Figure 6 : Situation des profils de sols

© sitn.ch

Dans le bosquet, le profil (figure 8) révèle ce qui semble être un ancien lit alluvial à 80 cm de profondeur (figure 7). Son emplacement coïnciderait donc avec l'ancien méandre recensé dans le secteur (le fameux «S»). La terre végétale, ou horizon A, d'une épaisseur de 15 cm, se situe au-dessus d'une couche de 40 cm contenant une part très importante de pierres et de graviers. Cet horizon nommé BC correspond à un intermédiaire entre l'horizon B organo-minéral et l'horizon C purement minéral. De petits coquillages présents dans ces deux horizons témoignent de l'ancienne dynamique du cours d'eau.



Figure 7: Ce mélange de sable, de graviers et de galets plus ou moins ronds est présent à partir de 80 cm de profondeur dans le bosquet. Il s'agit d'un mélange caractéristique du lit de rivière.

© APSSA

La litière des arbres (aulnes, érables, frênes) a participé à enrichir en matière organique l'horizon A qui présente une belle couleur foncée. Des morceaux de brique et de fer observés dans les horizons de surface pourraient indiquer une influence anthropique. Il s'agit peut-être d'un remblayage de la dépression de l'ancien lit de la rivière ou d'un nivellement mené avant la plantation du bosquet. Il ne faut pas oublier que l'incendie de la scierie anciennement située à côté du bosquet a probablement généré des gravats à évacuer. Ce sol est donc un ancien sol alluvial, potentiellement remanié.

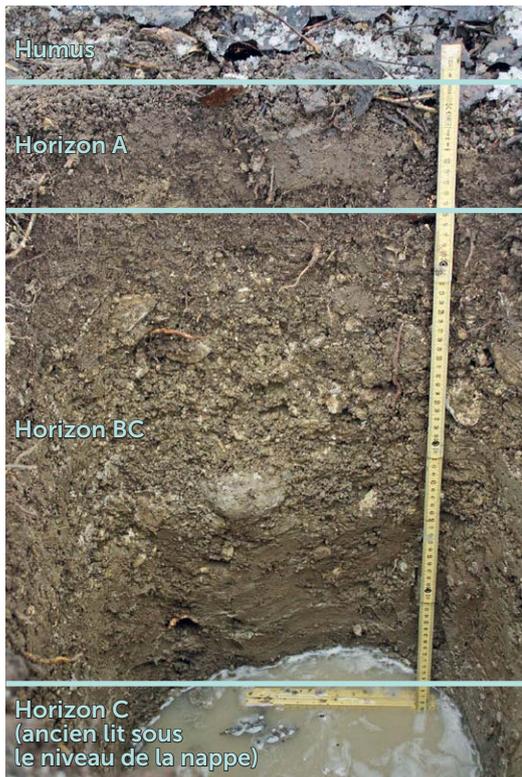


Figure 8: Profil de sol dans le bosquet, situé sur l'ancien tracé du Seyon. © APSSA

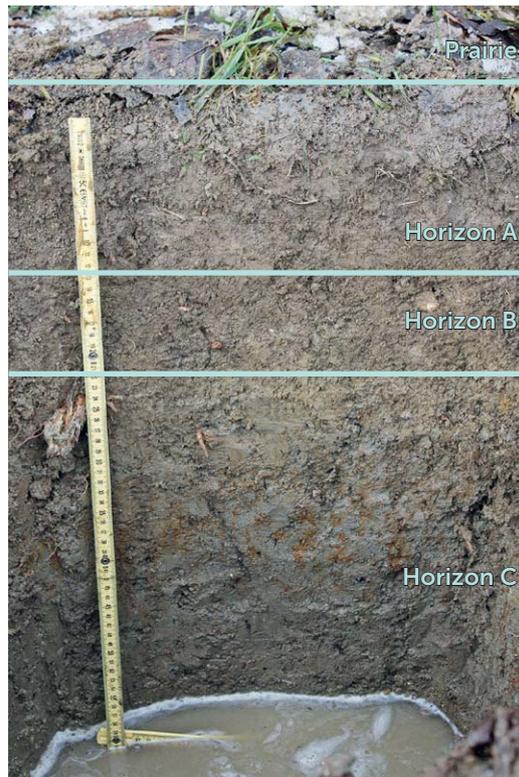


Figure 9: Profil de sol creusé dans la bande herbeuse. © APSSA

Dans la bande herbeuse située entre le bosquet et les champs, le sol (figure 9) ne bénéficie pas d'un apport régulier de matière organique (la matière organique des fauches est exportée) et présente une structure plus compacte résultant du passage des machines agricoles. Tout comme le profil dans le bosquet, celui-ci contient des coquillages, indices de l'ancienne influence alluviale. Ce sol ne contient toutefois pas de pierres et ne présente pas de traces de remaniement. Il se situe donc vraisemblablement dans l'ancienne zone d'inondation du Seyon, dans laquelle des sédiments fins se déposaient successivement au fil des crues. Des traces d'anciens végétaux enracinés dans les sédiments ont également été observées.

Les deux profils sont encore aujourd'hui influencés par une nappe d'eau. Lors des relevés effectués en janvier 2021, celle-ci se trouvait entre 60 et 70 cm de profondeur. Des taches de rouilles, observées dès 20 cm indiquent un battement de nappe pouvant quasiment atteindre la surface. Le Seyon a beau avoir été dévié, son influence reste donc aujourd'hui encore palpable sur son ancien tracé.

Si ici l'ancien cours du Seyon a disparu, il en est tout autre aux Prés Maréchaux. Et c'est justement sur la base des anciens méandres retrouvés que la revitalisation du cours d'eau a été planifiée et concrétisée.

B.A.-D., C.J. et L.R.

Plus d'espace pour le Seyon

De tout temps, l'Homme a cherché à se protéger de la force destructrice de l'eau et à gagner des terres agricoles en corsetant les cours d'eau entre des digues. Le Seyon et ses affluents ne font pas exception à la règle, plus de la moitié de leur linéaire ayant été canalisée à la fin du 19^{ème} siècle.

Les inondations de juin 2019 nous ont brutalement rappelé que les cours d'eau ont besoin de place pour pouvoir étaler leurs crues. Par ailleurs, les cours d'eau ont également besoin d'espace pour jouer leur rôle de réseau écologique, réduire les apports de nutriments d'origine agricole, augmenter leur capacité d'auto-épuration et offrir des espaces récréatifs.

Pour atteindre ces objectifs, la notion d'espace réservé aux eaux a été ancrée dans la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) depuis le 1^{er} janvier 2011. Les cantons ont reçu pour tâche de déterminer l'espace nécessaire aux eaux superficielles permettant de garantir les fonctions naturelles, la protection contre les crues et l'utilisation des eaux. L'espace réservé aux eaux se compose donc du lit, de la zone de transition entre eau et terre et d'une bande de terrain de chaque côté (figure 1).

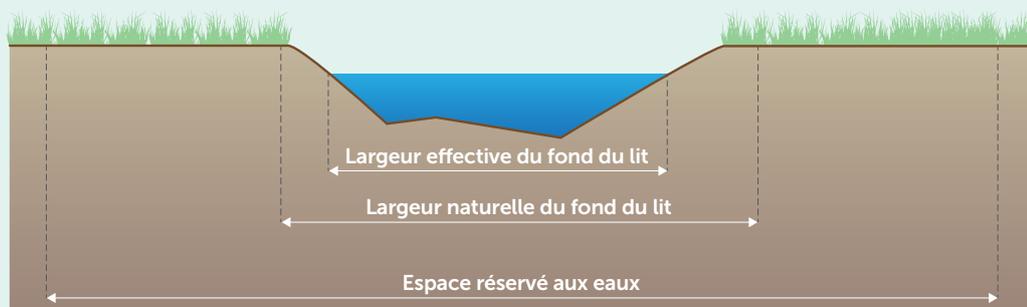


Figure 1: Définition de l'espace réservé aux eaux.

Le canton de Neuchâtel a délimité l'espace réservé aux eaux en 2019, en s'appuyant sur une courbe tenant compte de la largeur naturelle du lit des cours d'eau (figure 2). Un espace plus important a été retenu pour les tronçons de cours d'eau présentant un bénéfice important pour la nature et le paysage, par exemple sur le Seyon entre La Rincieure et Valangin. L'APSSA a participé à la consultation officielle des différents documents produits par le Canton.

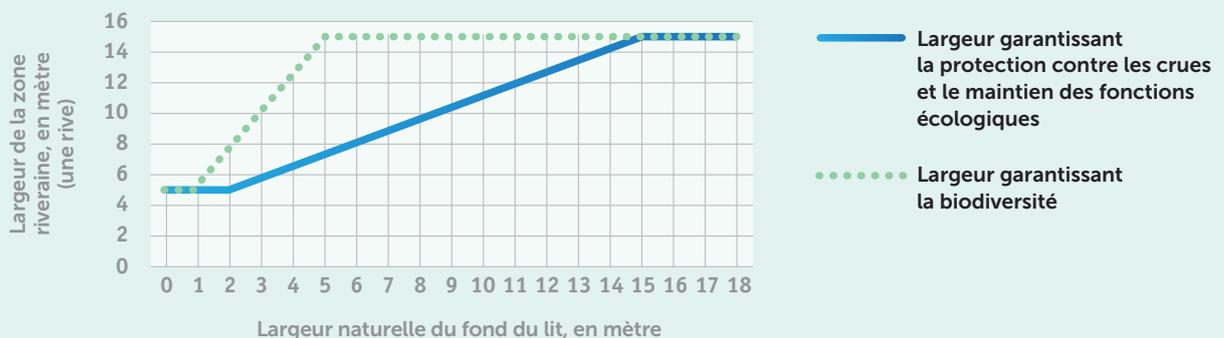


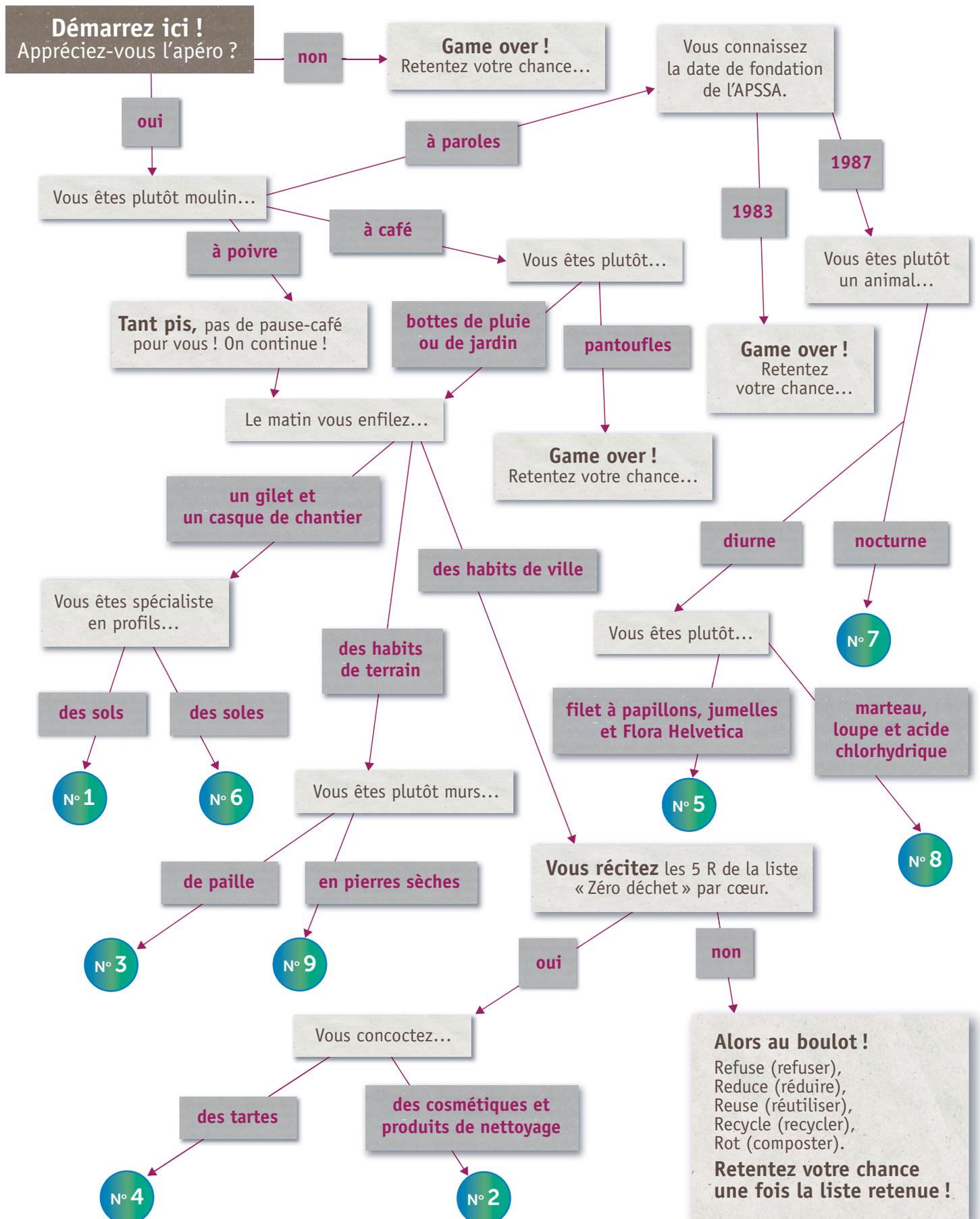
Figure 2: Méthode de calcul de l'espace réservé aux eaux. Pour un cours d'eau de 2 m de large, une zone riveraine de 5 m est intégrée sur chaque rive dans l'espace réservé aux eaux (largeur totale de 12 m). Si le cours d'eau présente un intérêt prépondérant pour la biodiversité, la zone riveraine est élargie à 7,5 m.

Les surfaces comprises dans l'espace réservé aux eaux seront inscrites dans les plans d'aménagement des communes. Les nouvelles constructions n'y sont autorisées qu'exceptionnellement et seule une exploitation agricole extensive sans engrais et produits phytosanitaires y est tolérée. En outre, l'espace réservé aux eaux permet d'envisager à long terme des projets de revitalisation. Une bonne nouvelle pour les habitants du cours d'eau et pour les Vaudruzien-nes!

A.L. et M.V.

Quel membre du comité êtes-vous?

Pour le savoir, répondez à ces différentes questions. Vous trouverez les résultats à la page suivante!



Le comité se présente

Vous l'aurez compris: apprécier les plaisirs de la table – et plus spécifiquement ceux qui se déclinent en rondelles de saucisses sèches, rosettes de Tête de Moine et grappes de raisin pressées – n'est pas une condition pour intégrer le comité de l'APSSA, mais il est l'un des dénominateurs communs des membres qui le composent. Ajoutez à cela le goût des activités de plein air, de préférence salissantes car ils n'ont pas tout à fait perdu leur âme d'enfant, un intérêt pour la préservation des milieux aquatiques et une bonne dose de franche camaraderie, vous obtiendrez une belle brochette de membres motivés aux compétences variées.

Alors, quel membre du comité êtes-vous? Voici les résultats du quiz de la page précédente!

N° 1

Biologiste spécialisée dans l'étude des sols, **Clémentine Jacquet** a repris la présidence de l'APSSA en 2019. Elle enfile casque et gilet de sécurité pour se rendre sur les chantiers dans le cadre de son travail au bureau d'ingénierie en environnement *biol conseils*. A l'occasion, elle inalte et désalte pendant son temps libre. **Son type de sol favori?** Le sol alluvial, évidemment! ▶



N° 2

Géologue-hydrogéologue de formation et titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste de la nature et de l'environnement, **Isabelle Coenen-Favre** assure à l'APSSA les tâches du secrétariat depuis 2019. Engagée dans la problématique des déchets, elle est aujourd'hui cheffe de projet chez Zero Waste Switzerland. **Sa recette de prédilection?** Un nettoyant universel biodégradable zéro déchet: 7 dl d'eau + env. 3-4 cuillères à soupe de savon noir (acheté en vrac). ▶



N° 3

Ingénieur en gestion de la nature, **Bastien Amez-Droz** a repris la comptabilité en 2021 après avoir assuré la vice-présidence de l'APSSA pendant huit ans. Chef de projet réserves naturelles et marais chez Pro Natura, il est incollable en amphibiens. Le soir, il rentre à la maison entre quatre murs de paille. **Son têtard fétiche?** Celui du crapaud commun, sûr de sa protection toxique. ▶



N° 4

▲ Enseignante généraliste titulaire d'un Master of Advanced Studies en écologie et sciences de l'environnement, **Aline Chapuis** s'investit dans les activités d'éducation et de sensibilisation à la nature. Connue pour sa tarte aux noisettes, elle s'est amourachée des petites bêtes de l'étang et de la rivière. **Sa larve bien-aimée?** Celle du triton, un fantastique petit dragon!

N° 5

Biologiste spécialisé en écologie et systématique, **Alain Lugon** est directeur du bureau d'écologie appliquée *l'Azuré*. Demandez-lui quel animal se cache derrière ce nom original et il vous parlera volontiers de papillons, de fourmis, de pimprenelles... et de la nécessité de protéger les berges! **Sa chauve-souris chérie?** Le grand rhinolophe qui recommence à promener son nez en forme de fer-à-cheval dans le canton de Neuchâtel.



N° 6

▲ Architecte-paysagiste et titulaire d'un Certificate of Advanced Studies en revitalisation de cours d'eau, **Maximilien Vidal** œuvre chez *Marti Arc Jura* en tant que conducteur de travaux lacustres et hydrauliques. Après avoir quitté ses habits de chantier, il chausse ses bottes de pêche. **Sa plus belle prise?** Un brochet d'1,20 m. Un magnifique poisson qui a rejoint son milieu après une petite photo.



N° 7

◀ Enseignant à la retraite, vous ne trouverez jamais **Jean-Lou Zimmermann** sans son fidèle acolyte: l'appareil photo! Ornithologue actif dans la protection d'oiseaux forestiers, il n'hésite pas à sortir au crépuscule pour suivre à la croule les amourettes de la bécasse. **Ses gazouillis préférés?** Crou-crou-crou-tsit (Bécasse) et tsiiii-u-iih-si-si-si-si-si (Gélinotte).



N° 8

◀ Géologue de formation et de passion, **Urs Eichenberger** travaille à l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA). Il connaît les cours d'eau du Val-de-Ruz comme le fond de sa poche et organise avec application et bonne humeur le nettoyage de ceux-ci! Entre deux sorties sur le terrain, il pratique le chant au sein d'un chœur. **Son caillou porte-bonheur?** Le calcaire, c'est riche en fossiles et aussi varié que l'histoire de la vie et du climat!



N° 9

▲ Biologiste et paysagiste de formation, **Lionel Rollier** a d'abord enseigné les sciences de la nature à l'école secondaire avant de reprendre l'entreprise familiale *Rollier Paysage* qui est active dans l'entretien de jardins et l'aménagement paysager. La construction de murs en pierres sèches n'a plus de secret pour lui. **Son paysage de rêve?** Un mur en pierres sèches longeant une crête ou traversant un pâturage boisé.

A.C.

Des bennes pour les crapauds accoucheurs

Fin mars 2019, une pelle mécanique enterre 3 bennes de chantier en bordure d'une prairie. Les grincements des chenilles et les bruits du moteur s'accordent avec ceux des machines qui s'activent non loin dans les gravières du Tertre.



Pose d'une des bennes dans sa fosse. La terre excavée est réutilisée sur place pour mettre le bord de la benne à fleur de terrain.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, il s'agit d'une « mesure nature » en faveur des petits crapauds accoucheurs, aussi appelés « alytes », pour lesquels l'APSSA s'engage en vue de leur sauvegarde depuis plusieurs années. En 2013, le projet « 25 étangs pour le crapaud accoucheur » débutait. Beaucoup de travaux d'entretien et de revitalisation ont dès lors été réalisés, mais seuls quelques nouveaux étangs ont pu être aménagés. Il faut dire que les propriétaires sont souvent réticents à l'idée de s'engager pour plusieurs décennies. A cela s'ajoutent différentes contraintes administratives, telles que la protection des surfaces d'assolement, qui compliquent la réalisation de plans d'eau en zone agricole.

Forte de ce constat, l'APSSA a déposé fin 2017 un projet auprès du karch pour l'obtention de la bourse Jean-Claude Monney. L'objectif était de réaliser des étangs amovibles, rapidement installés et déplaçables en cas de nécessité, à l'instar d'aménagements concrétisés dans d'autres régions de Suisse avec succès, notamment des bacs posés en faveur du sonneur à ventre jaune. Les besoins des têtards du



Après quelques soudures pour les rendre étanches, les bennes sont partiellement remplies de graviers et de galets.

crapaud accoucheur sont toutefois un peu différents. Il faut notamment que les larves pondues durant l'été puissent passer l'hiver dans l'eau, ce qui nécessite des plans aquatiques plus profonds. Le projet a remporté le premier prix de la bourse, notamment pour son caractère pilote.

La première année, des crapauds communs et des grenouilles rousses ont colonisé les bennes, mais aucune ponte n'a été observée. Aucun signe non plus de notre petit crapaud qui pourtant chantait non loin!

Au printemps 2020, la situation semblait se répéter à ceci près que des centaines de larves de crapaud commun nageaient sous la surface de l'eau. Il aura toutefois fallu attendre le mois de septembre pour avoir la chance d'observer les deux premiers têtards de crapaud accoucheur! Ces deux individus étaient de taille différente, ce qui permet a priori de déduire qu'il s'agissait de deux pontes distinctes. Vivement le printemps prochain!

C.P.



Têtards de crapaud commun.



Après une saison, l'eau prend une teinte verte. Pas d'amphibiens, mais les notonectes sont présentes en nombre pour chasser les moustiques.

Photos: © Christophe Poupon

Mais qui a nettoyé Le Seyon?

ENGOLLON

Nettoyage du Seyon

L'association pour la protection du Seyon et de ses affluents organise son traditionnel nettoyage « grand public » samedi 12 septembre. L'APSSA donne ainsi rendez-vous à toutes les personnes intéressées sur le parking de la piscine d'Engollon à 9 heures. Il faut se munir de bottes et de gants de ménage.

Infos : www.apssa.ch

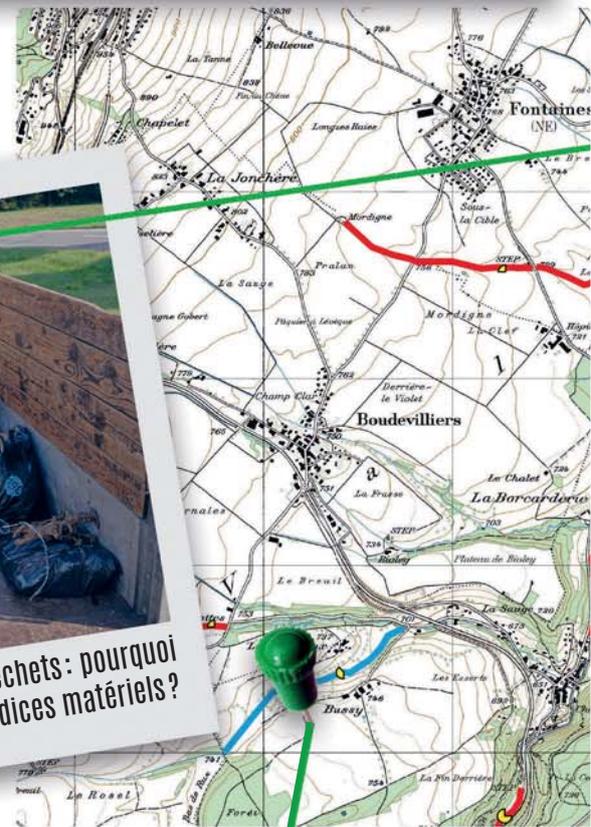
27.08
Extrait du
Val-de-Ruz Info:
le rendez-vous
du forfait?

Selon notre indic',
certains d'entre eux auraient
les chaussettes mouillées...

Aucune empreinte digitale
sur la scène du crime :
auraient-ils porté
des gants en caoutchouc? !
Hypothèse à vérifier!



Remorque avec 120 kg de déchets: pourquoi
ne pas avoir emporté les indices matériels?



Fausse
pistes!



- 03.04: 10 classes inscrites
- 04.04: Nettoyage « grand public »
- 15.06: Action avec Gucci
(100-200 personnes)
- 07.11: Scouts du Val-de-Ruz
(env. 30 personnes)

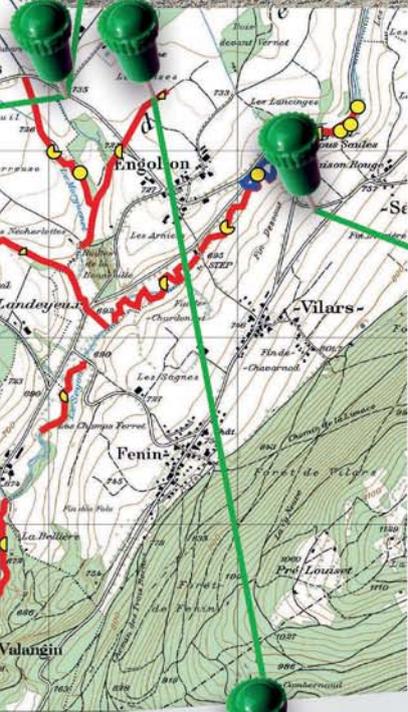
28.03

Deux agents infiltrés
répondant aux noms de
Luis et Aline parcourent
le Sorgereux.
Montant du butin: 17 litres de
déchets... ni vu ni connu!



12.09
Une quarantaine
de personnes
sur le parking
d'Engolon:
ce n'est pas
un acte isolé, mais
un complot!

Selon un appel anonyme,
des familles suspectes
ont été signalées hors du périmètre
de recherche, à Savagnier...



Fin
mars

Deux espionnes connues de nos services
de renseignement sous les identités de
Sonja et Lucile descendent le Seyon
à Bayerel. Hauteur du pactole: 87 litres
de déchets... bingo!



Des restes de peinture bleue:
la trace d'un délit bien plus terrible!



AVIS DE RECHERCHE
HOMME / FEMME / ENFANT
portant des bottes de pluie
ou de pêche.

Récompense: adhésion gratuite à l'APSSA.

Mais à qui profite le crime?
La nature?!



Une matinée à Bayerel avec les Amis

Suite à quelques coupes d'arbres et arbustes il y a quelques années, la nature a vite repris ses droits aux étangs de Bayerel : bénéficiant de davantage de lumière, la végétation s'est empressée de combler les espaces ainsi dégagés. Une intervention éclairée a d'ailleurs dû être conduite au printemps 2018 par deux membres APSSA, afin de garantir l'accès aux étangs lors des animations organisées dans le cadre de la Fête de la Nature.

Depuis le mois de septembre dernier, près de quatre ans après les derniers travaux de ce type, le secteur a retrouvé un visage un peu plus familier. Relançant la longue et traditionnelle collaboration avec les Amis de la Nature de la section La Chaux-de-Fonds/St-Imier, une action conjointe a été menée avec une dizaine de bénévoles de tous âges. Les alentours des étangs ont été débroussaillés et le gros tronc laissé par les forestiers en travers du sentier a été débité en plus petits tronçons qui ont pu être déplacés. Les dalles guidant les amphibiens en quête d'amours ont été

curées. Enfin, l'étang aval a retrouvé quelques zones d'eau libre grâce à l'action d'un faucheur chevronné en waders: contrairement à l'adage, les roseaux ont été forcés de rompre sous sa lame!

Après une petite pause bien méritée aux saveurs du verger, un duo s'est également rendu du côté du bief du moulin afin d'en retirer les orties. Espérons que les différents travaux ainsi réalisés prolongeront la (sur)vie de ces milieux aquatiques!

A.C.

